



## PREFECTURE DE LA MAYENNE

Direction de la réglementation  
et des libertés publiques

Bureau de l'environnement  
et du développement durable

ARRETE n° 2007 - P - 701 du 28 juin 2007  
portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)  
du bassin versant de la Mayenne

**La Préfète de la Mayenne,  
Chevalier de l'ordre national du mérite**

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 212-3 à L. 212-7 et les articles R. 212-26 à R. 212-42 ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne adopté par le Comité de bassin Loire-Bretagne le 4 juillet 1996 et approuvé par le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne le 26 juillet 1996 ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 6 novembre 1997 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE du bassin versant de la Mayenne et désignant la préfète de la Mayenne pour suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration du SAGE du bassin versant de la Mayenne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2004-P-1267 du 25 août 2004 modifié portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Mayenne ;

VU l'adoption du projet du SAGE du bassin versant de la Mayenne par la commission locale de l'eau le 7 avril 2006 ;

VU l'avis favorable du Comité de bassin Loire-Bretagne du 1<sup>er</sup> décembre 2006 concernant le projet du SAGE du bassin versant de la Mayenne ;

VU l'avis du préfet de la Mayenne du 15 décembre 2006 pour le rapport environnemental du SAGE ;

VU l'ensemble des consultations auxquelles il a été procédé et le résultat de la mise à disposition du public du projet de SAGE du 8 janvier au 8 mars 2007 dans les départements de la Mayenne, de l'Orne, du Maine et Loire, de la Manche et de l'Ille et Vilaine ;

VU la délibération du SAGE du bassin versant de la Mayenne prise par la commission locale de l'eau le 23 mars 2007 ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

### ARRETE :

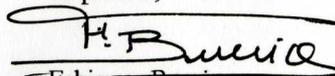
**Article 1<sup>er</sup> :** Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de la Mayenne est approuvé. Il constitue le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et est composé des documents suivants :

- déclaration environnementale et synthèse,
- le bassin de la Mayenne, objectifs et orientations,
- 10 leviers d'action pour le bassin de la Mayenne.

**Article 2 :** Le SAGE du bassin versant de la Mayenne approuvé est tenu à la disposition du public à la préfecture des départements concernés ainsi que dans les mairies des communes concernées.

**Article 3 :** M. le préfet de la région des Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, M. le préfet de la région Basse Normandie, préfet du Calvados, M. le préfet de la région Bretagne, préfet de l'Ille et Vilaine, Mme la préfète de la Mayenne, M. le préfet de l'Orne, M. le préfet du Maine et Loire, M. le préfet de la Manche, Mme la directrice régionale de l'environnement des Pays de la Loire, M. le directeur régional de l'environnement de Basse Normandie, M. le directeur régional de l'environnement de Bretagne, Mmes et MM. les maires des communes concernées, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La préfète,

  
Fabienne Buccio